

Réponse de M. le Maire à la question orale (faite par écrit) de Monsieur Eric SERVEL reçue le 28 mars 2011 relative aux jardins familiaux et AMAP :

En différents endroits, les services municipaux constatent que des particuliers exploitent des jardins potagers sur des parcelles communales de petite taille. Cette pratique fait l'objet d'une certaine tolérance dans la mesure où elle ne pose pas de problème particulier et qu'il serait difficile d'affecter ces parcelles à d'autres usages.

Les particuliers peuvent chercher des parcelles privées ou des jardins délaissés et débattre avec le propriétaire des conditions d'exploitation d'un jardin potager. La commune n'envisage pas de développer un projet en ce domaine pour le moment.

L'ensemble des terres agricoles qui appartiennent à la Commune est confié à des agriculteurs Ancileviens, soit à titre gratuit soit par bail agricole à coût très bas. Ceci permet de compenser le manque de terres agricoles dont souffrent nos agriculteurs et évite qu'ils n'aient à parcourir de grandes distances pour chercher des surfaces dans d'autres communes aux alentours.

La Commune mène actuellement une négociation pour favoriser l'installation d'un jeune agriculteur issu du milieu local pour une activité de maraîchage, sur un terrain communal.

Ainsi, tous les espaces naturels sont-ils, sur le territoire communal, soit exploités par des agriculteurs souvent jeunes, soit occupés par la forêt.